



Impossible de trouvé un logement

Par **hafsso_old**, le **17/12/2007** à **11:11**

Bonjour, je suis divorcée et j'ai 3 enfants et je suis en CDI et je suis chez mes parents et nous sommes 10 au total dans un f4 avec mon frère qui est handicapé cela fait plus de 2 ans que je recherche un appartement j'aimerais savoir quels sont mes droits pour pouvoir bénéficier d'un appartement ou faut-il que je prenne un avocat pour accélérer mes démarches, merci de votre réponse, Cordialement

Par **ly31**, le **17/12/2007** à **11:50**

Bonjour,
Vous êtes à la recherche d'un appartement et vous êtes en CDI
Combien y a-t-il d'employés dans votre société ? , n'avez-vous pas le droit au 1% patronal
Inutile de prendre un Avocat pour ce genre de chose, du moins je pense, il y a beaucoup de demandes, pour très peu d'appartements libres
Dans quel département vous situez-vous ?
Avez-vous déposé votre dossier de demande de logement dans plusieurs organismes ?
A vous lire
ly31

Par **hafsso_old**, le **17/12/2007** à **12:33**

Bonjour
moi je bénéficie du 1% mais j'attends toujours, je suis dans le 92 et j'ai effectivement déposé plusieurs demandes dans différents organismes et aussi sans réponse c'est pourquoi je voulais prendre un avocat pour accélérer ma situation difficile surtout vis-à-vis des mairies qui ne proposent aucune solution alors qu'il y a des logements vacants dans le secteur où habite mes parents
Cordialement

Par **ly31**, le **17/12/2007** à **12:58**

Re BonjourrrnVous avez la chance de bénéficier du 1% patronal, cela signifie que votre employeur dispose, de tant à autre, de logements pour SES employés ! ! ! rnrnAvez vous plus d'un an d'ancienneté ? ? ?rnrnVous a t il déjà proposez un logement ?rnrnA t il une liste d'attente ?rnrnA vous lirernrnlly31

Par **hafsso_old**, le **17/12/2007** à **15:17**

Re.. BonjourrrnOui j'ai plus d'un an d'ancienneté et j'ai été effectivement été mise en liste d'attente mais apres mainte relance envers ma société la reponse etait que les proprietaires refusaient ma demande sous pretexte que mes revenus n'etaient pas suffisantrnrnmerci pour l'interet que vous portez à ma situationrrnBien cordialement

Par **ly31**, le **17/12/2007** à **15:54**

Re BonjourrrnAu vue de cette réponse, c'est à votre employeur de vous loger dans un appartement en rapport avec vos revenus !rnrnJe vous conseille de relancer (gentiment) et assez souvent votre D.R.H. (directeur des ressources humaines), en lui rappelant que la situation devient de plus en plus compliquée (a votre âge vivre avec ses parents, ses frères et soeurs ...).rnrnGardez courage !rnrnJ 'espère vous lire bientôt en m'annonçant que vous allez obtenir un appartementrrnly31

Par **garric_old**, le **20/12/2007** à **11:33**

Bonjour,rnJe comprends votre désarroi face à une telle situation, mais ne baissez pas les bras.rnJ'ai connu une situation semblable suite à mon divorce et, bénéficiant du 1% Patronal, mon Assistante Sociale est intervenu auprès de mon Employeur, ce qui a permis d'accélérer les choses et de me faire passer en priorité au niveau des attributions des logements dans l'Entreprise.rnEssayez, qui tente rien n'a rien.rnBonne chance.